

MANDAT D'EXPERT·E AUX EXAMENS D'AIDE EN SOINS ET EN ACCOMPAGNEMENT (AFP/ASA)

1. Mission et rôle de l'expert·e

Evaluer, selon la procédure en vigueur (travail pratique, entretien professionnel et corrections des épreuves écrites) les prestations d'un·e candidat·e ASA finaliste selon l'ordonnance de formation AFP ASA.

L'expert·e est sollicité·e selon ses disponibilités durant les mois d'avril, mai et juin.

2. Profil

- Au bénéfice d'un CFC d'ASSC et d'ASE, de GEI, d'AFP ASA ou d'une formation équivalente.
- 2 ans d'expérience, depuis l'obtention du titre professionnel, dans le domaine de la santé ou du travail social.
- Bonnes connaissances de la formation d'ASA, du classeur de formation, principalement de l'évaluation des compétences.
- Être formateur·trice en entreprise (FEE)
- Être en emploi dans une institution vaudoise.
- Obtenir l'accord de son employeur.

3. Rémunération et défraiements

- Journée de formation : Fr. 100.-.
- Expertise : Fr. 150.- la demi-journée ; Fr. 290.- la journée.
- Déplacements :
 - Formation et expertise : tarif CFF en 2e classe
 - TPI : Fr. 0,70/km
- Frais de repas : Fr. 20.-.

4. Demande de renseignements

M^{me} Katya Gubbiotti, cheffe-experte
079 862 17 24
katyagubbiotti[at]gmail.com

5. Envoi des dossiers de candidature

Si vous correspondez au profil et souhaitez envoyer votre dossier de candidature, veuillez remplir le document suivant : [téléchargez le formulaire de candidature](#) et l'adresser par e-mail à [contact\[at\]ortravd.ch](mailto:contact[at]ortravd.ch).

Il ne sera répondu qu'aux dossiers complets et répondant au profil recherché.

6. Sélection et nomination

La sélection s'opère en fonction de la correspondance au profil défini, ainsi qu'aux besoins et priorités d'engagement définis par la cheffe-experte. Lorsque cette dernière et l'OrTra préavisent favorablement, les dossiers de candidature sont transmis à la DGEP pour nomination.